

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
de la communauté de communes Sauer Pechelbronn**

séance du 16/12/2019

Date de la convocation:
09/12/2019
Date d'affichage:
10/12/2019

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 32

L' an 2019 et le 16 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Elus présents : M. HAAS Jean-Marie

Titulaire, Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DESCHLER Annie, DUDT Lysianne, Mme GARDON Karine, LEDIG Evelyne, ROTH Marie-Louise, WEISS Marie-Line, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KAISER Francis, KREISS Alfred, MULLER Jean, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER Dominique, RICHERT Robert, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SCHNEPP Franck, SITTER Pierrot, THALMANN Alfred, WEISBECKER Jean, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Suppléant – délégation de vote : /

Suppléants - sans délégation vote : Mmes KOCHER Bernadette, ZUGMEYER Danielle, MM OSTER Rémy, LETZELTER Alain

Elus excusés - procuration : Mme DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, M. SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain,

Elu excusé : M KLIPFEL Jean-Louis

Suppléants excusés : MM RAUSCHER Bernard, FUCHS Thierry, OTT Olivier, HOCH Georges

Elus absents: titulaires : Mme HASENFRATZ Rachel, M. SUSS Charles

Suppléants : Mmes SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline, MM WEGMANN Alain, FISCHER Alain, WEHRUNG Freddy, ROMIAN Serge, NIEDERER Gérard

Secrétaire de séance : Charles SCHLOSSER.

Réf : 100.2019
Vote : A l'unanimité
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

100.2019 : Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 et fixation des crédits correspondants ouverts, autorisation de versement des soldes de subventions 2019 et des acomptes 2020 avant le vote du budget 2020.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières,

Vu le budget principal et les budgets annexes de l'exercice 2019,

Considérant que le budget de la communauté de communes pour l'exercice 2020 ne sera pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, ne garantissant pas la continuité de fonctionnement des services,

Considérant que le président est en droit de mettre en recouvrement les recettes à percevoir avant le vote du budget,

Considérant que le président est en droit d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement et d'exploitation dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant que le président est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant qu'il convient d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020,

Considérant qu'il convient d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement relatives aux subventions versées, pour ce qui concerne le versement des soldes de subventions 2019 et les acomptes de subventions 2020, avant le vote du budget comprenant en annexe un tableau récapitulatif des subventions octroyées,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du budget 2020 dans la limite des crédits disponibles et pour un montant fixé représentant 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, au titre du budget principal et des budgets annexes, à savoir :**

Document budgétaire	N° budget	Chapitres	Articles	Montants
Budget principal (montants TTC sur ce budget)	00400	Chapitre 20	2051	4 680,00 €
		Chapitre 21	2111	3 660,00 €
			2135	8 000,00 €
			2138	8 000,00 €
			2181	7 750,00 €
			2183	1 875,00 €
			2188	5 000,00 €
		Chapitre 23	2313	50 000,00 €
			2314	368 750,00 €
			2315	25 000,00 €
Budgets annexes (montants HT)				
CCSP ZA ESCHBACH	00401	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21		
		Chapitre 23		
CCSP CADT FLECKENTSTEIN	00402	Chapitre 20		
		Chapitre 21	2181	8 000,00 €
		Chapitre 23		
CCSP BATIMENTS D'ACTIVITES (HOTEL D'ENTREPRISES)	00403	Chapitre 20		
		Chapitre 21	2138	8 000,00 €
		Chapitre 23	--	--
CCSP ZAC THERMALE MORSBRONN	00404	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21		
		Chapitre 23		
CCSP ZAC SUD WOERTH	00405	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21		
		Chapitre 23		
CCSP CHAUFFAGE DURRENBACH « L'ECORCE »	00406	Chapitre 20	--	--
		Chapitre 21	--	--
		Chapitre 23	--	--
CCSP ZAC WILLENBACH	00407	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21		
		Chapitre 23		
CCSP PRODUCTION ENERGIE HELION	00409	Chapitre 20	--	--
		Chapitre 21	--	--
		Chapitre 23	--	--
CCSP SERVICE ORDURES MENAGERES	00411	Chapitre 20		
		Chapitre 21		
		Chapitre 23	--	--
CCSP ZAC POLE BOIS HEGENEY	00412	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21		
		Chapitre 23		
CCSP ILOT URBAIN CENTRE WOERTH	00413	Chapitre 20	--	--
		Chapitre 21	--	--
		Chapitre 23	--	--
CCSP PB BAT ACTIVITES ESCHBACH	00414	Chapitre 20	--	--
		Chapitre 21		
		Chapitre 23	--	--
CCSP PB BAT INNOVANT PREUSCHDORF	00415	Chapitre 20		
		Chapitre 21		
		Chapitre 23		
CCSP SITE ECONOMIQUE NORD WOERTH	00416	Chapitre 20	--	--
		Chapitre 21	2138	8 500,00 €
		Chapitre 23	2313	30 000,00 €
CCSP ZA SORMATT LEMBACH	00417	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21		
		Chapitre 23		
CCSP ZAC TORMATT WOERTH	00418	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21		
		Chapitre 23		
CCSP ZA TOURISTIQUE WINGEN	00419	Chapitre 20	--	Budget ZA - fonctionnement
		Chapitre 21		
		Chapitre 23		

- **D'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement relatives aux subventions et contributions versées, pour ce qui concerne le versement des soldes de subventions au titre de l'exercice 2018 et les acomptes de subventions au titre de l'exercice 2019, avant le vote du budget 2019 et dans la limite des crédits prévus en N-1 (2018), au titre du budget principal,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 17/12/2019

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Jean-Marie HAAS

Publication ou notification du : 19/12/2019